



RAPPORT ANNUEL DE GESTION

Conseil d'établissement de l'école de la Passerelle

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Chers parents,

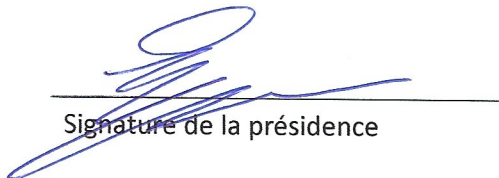
L'année scolaire 2021-2022 est presque complètement derrière nous et je peux affirmer qu'elle se termine en beauté.

Au risque de me répéter, il s'agit d'une autre année teintée par des défis de taille tels que les contraintes sanitaires, le stress liés à la COVID-19 et le manque de personnel. Cependant, je préfère aborder le tout sur une note de positivisme et je demeure convaincu que les élèves, l'équipe école et les parents en gardent une foule de bons souvenirs et de moments heureux.

Pensons à la reprise des activités pour les élèves, le retour des parents bénévoles dans les murs de l'école et la reprise de nos réunions en présentiel. Ce sont tous des éléments nous rapprochant d'une normalité.

J'aimerais remercier l'équipe école qui n'a pas baissé les bras et qui a su être créative et inventive pour le bien des élèves. J'aimerais également saluer le travail acharné et les efforts déployés par les élèves tout au long de l'année scolaire.

En terminant, j'aimerais mentionner le travail accompli pour l'intégration des classes préscolaire 4 ans, une nouveauté de cette année.



Signature de la présidence

UN BREF PORTRAIT DE L'ÉTABLISSEMENT

PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

Particularité du milieu et historique

L'école de la Passerelle est située à Chambly, une municipalité de 29120 habitants où l'on retrouve cinq écoles d'enseignement primaire et une école d'enseignement secondaire (1^{ère} à 3^e secondaire). La suite de la scolarité au secondaire se fait à St-Bruno. Nous sommes un des rares secteurs ayant une école complète dédiée uniquement au préscolaire.

Le bâtiment a été construit en 1929 et a été occupé par une école anglophone, la « St. Stephen's School ». On y a enseigné jusqu'en 1975. Par la suite, le bâtiment a servi de centre administratif à la Commission scolaire Mont-Fort. En 1995, le centre administratif se

transforme en classes de maternelle et devient l'annexe de l'école Jacques-de-Chambly, portant le nom « Pavillon Jacques de Chambly ». Mont-Fort est l'une des trois commissions scolaires ayant fusionnées pour former la Commission scolaire des Patriotes en 1998. Un agrandissement fait en 1997-98 a fait place à l'École de la Passerelle. L'établissement est entièrement adapté à la clientèle du préscolaire : salle de toilette dans chacune des classes, mobilier adapté, bibliothèque, gymnase et modules de jeux adaptés aux tout-petits.

Clientèle

En 2021-22, l'établissement compte : 3 groupes de préscolaire 4 ans (une nouveauté cette année), 15 groupes de préscolaire 5 ans et un groupe d'élèves en classe de développement social et communicatif (DSC - 5 ans). Au total, ce sont donc 319 élèves qui ont fréquenté l'établissement sur une base régulière.

Nos élèves nous proviennent principalement de trois écoles et retournent habituellement dans leur école secteur pour terminer leur scolarisation au primaire. Ils vivent donc tous une transition à leur arrivée ainsi qu'au terme de leur année au préscolaire (mis à part quelques élèves des groupes de maternelle 4 ans).

L'école de la Passerelle ne possède pas d'indice de défavorisation puisque la clientèle est constituée des élèves des trois écoles suivantes : Sainte-Marie, De Salaberry et Madeleine-Brousseau.

Employés et services professionnels

L'école de la Passerelle regroupe une cinquantaine d'employés. L'établissement offre des services professionnels en psychologie, en psychoéducation et en orthophonie.

Services aux parents

L'École offre un service de garde et un service de dîneurs selon le besoin des parents. Il y a également un service de traiteur pour les dîners. Chaque année, les parents sont invités à répondre à un sondage leur demandant s'ils préfèrent un service bonifié ou régulier.

Table des matières

1.	Présentation du conseil d'établissement.....	3
1.1	Liste des membres du conseil d'établissement	3
2.	Bilan des activités du conseil d'établissement.....	5
2.1	Calendrier des séances du conseil d'établissement	5
2.2	Activités réalisées et décisions prises	6
2.3	Résultats obtenus (facultatif).....	8

1. PRÉSENTATION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

1.1 Liste des membres du conseil d'établissement

Nom et prénom	Titre (ex : parent, personnel scolaire et fonction au conseil)	Date de début du mandat	Durée du mandat
Éric Capuano	Parent, Président	2021-09-01	1 an
Nancy Désautels	Parent, représentante au comité de parents	2021-09-01	1 an
Stéphanie Ross St-Onge	Parent	2021-09-01	2 ans
Martine Veillette	Parent, Vice-présidente	2021-09-01	1 an
Joseph Ngayap	Parent, substitut	2021-09-01	1 an
Marilou Séguin	Parent, substitut	2021-09-01	1 an
Myriam Lefebvre	Enseignante	2021-09-01	1 an
Mélanie Papineau	Enseignante	2021-09-01	1 an
Nathalie Lefebvre	Membre du personnel de soutien (technicienne au service de garde)	2021-09-01	1 an
Joanie Bouchard	Membre du personnel professionnel (orthophoniste)	2021-09-01	1 an
Lucie Bolduc	Enseignante, substitut	2021-09-01	1 an

2. BILAN DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

2.1 Calendrier des séances du conseil d'établissement

Date (jour-mois-année)	Type de séance Préciser : ordinaire, extraordinaire, sous-comité, etc.
18-09-2021	Ordinaire
16-10-2021	Ordinaire
16-11-2021	Ordinaire
08-12-2021	Extraordinaire
25-01-2022	Ordinaire
29-03-2022	Ordinaire
24-05-2022	Ordinaire
15-06-2022	Ordinaire

2.2 Activités réalisées et décisions prises

Sujets traités	Dates (mois- année)	Actions réalisées (ex : adopté, approuvé, consultation effectué, etc.)	Commentaires (précision, collaborateurs, ne s'applique pas, etc.)
Pouvoirs généraux			
Adoption du projet éducatif (si applicable)	-----	-----	Ne s'applique pas
Évaluation du projet éducatif	16-11-21	adoption	
Adoption du Plan de lutte contre l'intimidation et la violence (si applicable)	08-12-22		Présentation de Sophie Morin, psychoéducatrice du service Ribambelle
Évaluation du Plan de lutte contre l'intimidation et la violence	16-11-21	adoption	
Approbation des règles de conduite et des mesures de sécurité (ou règles de fonctionnement pour les centres)	24-05-22	approbation	
Approbation des contributions financières exigées	15-06-22	approbation	
Établissement des principes d'encadrement des coûts des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe	15-06-22	établissement	
Approbation de la liste du matériel d'usage personnel	15-06-22	approbation	
Adoption des règles de fonctionnement des services de garde	24-05-22	adoption	
Avis auprès de la direction d'établissement (pouvoir d'initiative) ou du centre de services scolaire (si applicable)	-----	-----	Ne s'applique pas
Formation de comités (ex : sous-comité sur un sujet en particulier) (si applicable)	-----	-----	Ne s'applique pas
Consultation sur la modification ou la révocation de l'acte d'établissement (si applicable)	-----	-----	Ne s'applique pas
Consultation sur les critères de sélection de la direction d'établissement	29-03-22	adoption	
Information aux parents et à la communauté des services éducatifs offerts et de leur qualité	-----	-----	Ne s'applique pas
Transmission de documents à l'intention des parents (si applicable)	-----	-----	Ne s'applique pas

Sujets traités	Dates (mois- année)	Actions réalisées (ex : adopté, approuvé, consultation effectué, etc.)	Commentaires (précision, collaborateurs, ne s'applique pas, etc.)
Pouvoirs liés aux services éducatifs			
Approbation des modalités d'application du régime pédagogique (si applicable)	-----	-----	Ne s'applique pas
Consultation sur le choix des manuels scolaires et du matériel didactique	-----	-----	Ne s'applique pas
Consultation sur les modalités de communication ayant pour but de renseigner les parents sur le cheminement scolaire de leur enfant (si applicable)	26-10-21	Consultation	Normes et modalités
Approbation de l'orientation générale en vue de l'enrichissement ou de l'adaptation des objectifs et des contenus des programmes d'études (si applicable)	-----	-----	Ne s'applique pas
Approbation des conditions et modalités de l'intégration des activités ou contenus prescrits par le ministre (ex : éducation à la sexualité) (si applicable)	-----	-----	Ne s'applique pas
Approbation du temps alloué à chaque matière (grilles-matières)	25-01-22	Approbation	Éducation physique et musique
Approbation des activités éducatives nécessitant un changement (hors-horaire ou hors-école)	26-10-21	Approbation	Activités éducatives complémentaires (sorties et animations)
Approbation de la mise en œuvre des programmes de services complémentaires et particuliers (ou d'éducation populaire pour les centres)	-----	-----	Ne s'applique pas
Consultation des parents (si applicable)	29-03-22	Consulter	Sondage en lien avec le service aux dîneurs
Consultation des élèves ou d'un groupe d'élèves (si applicable)	29-03-22	Consulter	Sondage aux élèves en lien avec leur sentiment de sécurité et de bien-être à l'école
Pouvoirs liés aux services extrascolaires			
Organisation de services extrascolaires	-----	-----	Ne s'applique pas

Sujets traités	Dates (mois- année)	Actions réalisées (ex : adopté, approuvé, consultation effectué, etc.)	Commentaires (précision, collaborateurs, ne s'applique pas, etc.)
(ex : activités parascolaires)			
Conclusion de contrats avec une personne ou un organisme (si applicable) (suite)	29-03-22 24-05-22	Approbation	Photos repensées Service de traiteur « Les petits chefs »
Pouvoirs liés aux ressources financières et matérielles			
Approbation concernant l'utilisation des locaux et immeubles mis à la disposition de l'établissement (si applicable)	-----		Ne s'applique pas
Sollicitation ou réception de sommes d'argent (fonds à destination spéciale) (si applicable)	29-02-22	Information	Bilan des sommes amassées dans le cadre de nos trois campagnes de financement
Adoption du budget annuel de l'établissement	15-06-22	Adoption	
Autres activités réalisées (ex : consultations, informations, projets spéciaux, etc.)			
Activités de financement-Fonds à destination spéciale	Tout au long de l'année	Décision et mise en œuvre et suivi	

2.3 Résultats obtenus (facultatif)

(Considérant que le Règlement n'est pas encore adopté et que les informations disponibles dans le projet de Règlement demeurent vagues, cette section est facultative.)

OUTIL D' VALUATION EN ANNEXE AU RAPPORT ANNUEL DE L' COLE POUR L' VALUATION DU PROJET  DUCATIF

NOTRE MISSION :	� � la Passerelle, l'enfant d�ploie ses ailes afin de prendre son envol vers la grande �cole! �
NOTRE VISION :	� Nous sommes une �cole pour qui l'ouverture et la bienveillance sont au c�ur de nos actions, une Passerelle vers la collaboration. �
NOS VALEURS :	Bienveillance, ouverture et collaboration

R SUM  GLOBAL

Orientation	Objectif	Indicateur	Situation initiale 2017-18	Situation actuelle 2018-19	�valuation An 1 2019-2020	�valuation An 2 2020-21	�valuation An 3 2021-22	Tendance	Modification au Plan d'action pour la prochaine ann�e pour poursuivre sur la bonne voie ou pour redresser la situation
Orientation 1 Soutenir chaque �l�ve dans l'atteinte de son plein potentiel	Objectif 1.1 D'ici 2022, augmenter de 5% le nombre d'�l�ves qui ont A ou B � la comp�tence 6 : � Mener � terme une activit� ou un projet �.	R�sultats � la comp�tence 6 (mars et juin) (f�vrier et juin pour 2020-21)	Mars : 77% Juin : 82%	Mars : 81% Juin : 85%	Mars : 80% Juin : 86% En juin 2020, il est important de mentionner que 52 �l�ves n'ont pas pu �tre �valu�s, car peu d'observations valables dans certaines comp�tences durant la COVID.	F�vrier : 85% (+7% par rapport � la situation initiale) Juin : 89% (+ 7% par rapport � la situation initiale)			Un nouveau programme est entr� en vigueur � l'�ducation pr�scolaire en septembre 2021. Celui-ci ne comprend plus la comp�tence 6. Par cons�quent, notre objectif est devenu caduc dans le cadre du pr�sent projet �ducatif.
							N/A	N/A	

Orientation 2	Objectif 2.1	Indicateur	Situation initiale 2017-18	Situation actuelle 2018-19	Évaluation An 1 2019-20	Évaluation An 2 2020-21	Évaluation An 3 2021-22	Tendance	Modification au plan d'action pour la prochaine année pour poursuivre sur la bonne voie ou pour redresser la situation
Évoluer de façon continue par la mise en place des meilleures pratiques.	D'ici juin 2022, améliorer les pratiques qui favorisent un climat sain et sécuritaire pour tous en produisant un référentiel.	Identification des pratiques efficaces (référentiel).	L'équipe avait peu d'occasions d'échanger au sujet des pratiques en lien avec le climat sain et sécuritaire et nous n'avions aucun référentiel en lien avec les pratiques efficaces pour un climat sain et sécuritaire.	(première année de mise en œuvre)	Bien que plusieurs échanges aient eu lieu dans les différentes équipes à l'école au sujet des meilleures pratiques à adopter pour un climat sain et sécuritaire, le référentiel n'est pas encore conçu entièrement, mais le tout avance rapidement. Nous avons déjà abordé le volet du « soutien émotionnel » et celui de « l'organisation de la classe ».	Nous avons choisi de mettre ce chantier sur pause considérant l'impossibilité de nous rencontrer en personne (mesures sanitaires à respecter). Les échanges dans ce contexte sont très importants et l'objectif n'aurait pas pu être atteint avec les rencontres virtuelles. Il sera donc important de ramener le tout dès le début de l'année prochaine afin de terminer la production de notre référentiel.	L'année 2021-22 fut une année des grands changements et d'adaptation (encore dans un contexte pandémique). Par conséquent, nous n'avons pas eu de rencontre sur ce thème. Au terme de l'année, le comité du projet éducatif a jugé que le dernier volet qui restait à s'approprier (volet du « soutien aux apprentissages ») n'est finalement pas en lien avec notre objectif initial. En 2022-23, le nouveau comité pédagogique procèdera donc à la mise au propre du document réalisé afin que celui-ci puisse être présenté à l'équipe.		Modification au plan d'action pour la prochaine année pour poursuivre sur la bonne voie ou pour redresser la situation À faire : Présenter à l'équipe notre référentiel en lien avec la qualité des interactions dans la classe (volets : « Soutien émotionnel et organisation de la classe ») Ajout : Voir les possibilités d'offrir des formations complémentaires pour tous les membres du personnel.

Orientation 2 (suite)	Objectif 2.2	Indicateur	Situation initiale 2017-18	Situation actuelle 2018-19	Évaluation An 1 2019-20	Évaluation An 2 2020-21	Évaluation An 3 2021-22	Tendance	Modification au plan d'action pour la prochaine année pour poursuivre sur la bonne voie ou pour redresser la situation
Évoluer de façon continue par la mise en place des meilleures pratiques.	D'ici 2022, augmenter les occasions quotidiennes de faire des jeux libres, soutenus par l'adulte en offrant, au minimum, 4 périodes de 45 minutes en continu par semaine et 3 périodes de 30 minutes à l'extérieur.	Nombre de minutes de jeux libres en continu par semaine.	Le temps de jeux libre en continu est variable d'une classe à l'autre. Le rôle des adultes durant ces périodes est peu connu et peu compris.	(première année de mise en œuvre)	Toutes les enseignantes au régulier ont planifié et maintenu des temps de jeux libres en continu au moins 4 périodes de 45 minutes par semaine ainsi que 3 périodes de 30 minutes à l'extérieur, sauf durant la COVID-19 (mi- mars à fin juin 2020). Les enseignantes des classes DSC n'ont pas été en mesure d'offrir les jeux libres à la même fréquence considérant certaines particularités de ces élèves. Il faut noter qu'il est possible de faire vivre des périodes de 45 minutes à l'extérieur. En ce qui concerne la connaissance du rôle de l'adulte dans les jeux libres, soulignons le fait qu'une dizaine d'enseignantes participent à un projet de recherche avec Krasimira Marinova afin d'explorer différentes facettes quant au rôle de l'enseignante pendant les jeux libres et symboliques.	Encore cette année, l'ensemble des enseignantes ont prévu les temps de jeux libres à l'horaire dès le début de l'année. Cette pratique est vraiment bien ancrée dans notre milieu. Les périodes de récréation ont été allongées de 15 minutes afin de favoriser les périodes de jeux libres en continu à l'extérieur.	Nous continuons d'accorder une place prépondérante au jeu libre. Cette orientation s'avère d'ailleurs désormais au cœur du nouveau programme de l'éducation au préscolaire. Les 4 périodes de 45 minutes par semaine, ainsi que 3 périodes de 30 minutes à l'extérieur sont maintenues.		Continuer à prévoir les périodes de jeux à l'horaire dès le début de l'année. Continuer à favoriser l'exploitation des différents espaces de jeux à l'extérieur, incluant les espaces verts environnants. Plusieurs enseignantes de l'école poursuivent leur participation au projet de recherche axé sur l'émergence de l'écrit à travers le jeu, avec la chercheuse Krasimira Marinova (UQAT). Cette démarche, vécue sous la forme de communauté d'apprentissage, leur permet d'approfondir le rôle de l'enseignante pendant les périodes de jeux libres et de s'enrichir de leurs propres expérimentations et de celles de leurs collègues. (À titre indicatif, étant donné le contexte de la COVID, le projet a été prolongé d'une année et se terminera donc en juin 2023).

Orientation 3	Objectif 3.1	Indicateur	Situation initiale 2017-18	Situation actuelle 2018-19	Évaluation An 1 2019-20	Évaluation An 2 2020-21	Évaluation An 3 2021-22	Tendance	Modification au plan d'action pour la prochaine année pour poursuivre sur la bonne voie ou pour redresser la situation
Être un milieu ouvert, stimulant, sain et sécuritaire.	D'ici 2022, diminuer de 5% le nombre d'enfants pour qui le service en psychoéducation sera recommandé l'année suivante, au-delà de la transition.	Le pourcentage du nombre d'enfants nécessitant un service en psychoéducation au cours de l'année par rapport au nombre d'enfants pour qui le service sera recommandé l'année suivante.	Au départ, sur 300 élèves, 66 élèves éprouvaient de la difficulté à entretenir des relations harmonieuses avec leurs pairs et avaient besoin de support. De ce nombre, nous n'avons pas de statistique à savoir combien d'élèves avaient été recommandés pour une poursuite de service l'année suivante. Néanmoins, les enseignantes ont jugé pertinent de porter une attention particulière au volet des relations harmonieuses avec les pairs.	Sur 327 élèves, 46 élèves ont été dépistés par le service en psychoéducation (Ribambelle). De plus, 8 élèves (non dépistés par Ribambelle) ont été recommandés en cours d'année par les enseignantes. <u>Des 54 élèves, 33 élèves ont été recommandés pour la poursuite du service en 1re année (61%)</u>	Sur 337 élèves, 48 élèves ont été dépistés par le service en psychoéducation (Ribambelle). De plus, 5 élèves (non dépistés par Ribambelle) ont été recommandés en cours d'année par les enseignantes. <u>Des 53 élèves, 32 élèves ont été recommandés pour la poursuite du service en 1re année (60%).</u> Compte tenu de l'interruption de service dû à un congé de maternité non comblé durant plusieurs mois ainsi que du contexte de la COVID- 19, certains élèves n'ont pu être pris en charge cette année. Si tous les élèves ciblés avaient reçu un service en psychoéducation, nous croyons que <u>ce nombre aurait probablement été inférieur à 32.</u>	Sur 306 élèves, nous avons été très étonnés de constater que seulement 16 élèves avaient été dépistés par le service en psychoéducation (Ribambelle) cette année et 6 autres ont été ajoutés en cours de route (pour un total de 22 élèves). Tous ces élèves ont reçu le service nécessaire pour répondre à leurs besoins. Nous avons tenté de comprendre pourquoi aussi peu d'élèves nécessitaient un service cette année en émettant certaines hypothèses : Les enfants ont eu plus de temps de qualité et de temps de jeux à la maison dans la dernière année et cela s'est avéré apaisant pour eux. Nous croyons que l'intensité du service TES dès le début d'année (3 TES sur le plancher) peut aussi avoir été bénéfique pour répondre rapidement aux besoins dès que les comportements se manifestaient. Enfin, nous croyons que le fonctionnement en bulle-classe qui a été imposé en raison de la COVID a probablement été très rassurant pour nos élèves plus vulnérables. Ce fonctionnement a probablement été encore plus bénéfique au service de garde puisque les transitions ont été minimisées au maximum. Les espaces limités et balisés ont fait en sorte que les adultes demeuraient constamment à proximité des élèves et intervenaient promptement. <u>Des 22 élèves, 15 élèves ont été recommandés pour la poursuite du service en psychoéducation l'an prochain (68%).</u>	Sur 256 élèves (issus de nos classes ordinaires de 5 ans), 35 élèves ont été dépistés par le service en psychoéducation (Ribambelle). Parmi ces derniers, 23 ont reçu du service. De plus, 6 autres élèves qui n'avaient pas été dépistés à la base ont manifesté des besoins qui ont nécessité une prise en charge par notre service en psychoéducation. <u>Au total, parmi les 29 élèves ayant reçu du soutien, 16 ont été recommandés pour la poursuite du service en 1re année (55%)</u>	Si l'on compare les résultats de 2021-22 avec ceux de 2018-19, nous pouvons observer une amélioration de 6%.  <u>Nouveauté (simplement à titre indicatif) :</u> En 2021-22, nous avons accueilli pour la première fois une clientèle 4 ans (3 classes, 57 élèves au total). Plusieurs de ces élèves ont eu besoin de support en psychoéducation. Au régulier (4 ans et 5 ans), nous avions une clientèle de 313 élèves.	Modification au plan d'action pour la prochaine année pour poursuivre sur la bonne voie ou pour redresser la situation À faire (ajouts) : Prévoir des temps d'échange en équipe multidisciplinaire. Préciser le rôle de la ressource additionnelle en classe 4 ans. Offrir de la formation sur le développement global de l'enfant en contexte de jeu. Offrir des conférences aux parents (anxiété)

PLAN DE LUTTE POUR CONTRER L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

La section ci-dessous en lien avec l'évaluation du plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation à l'école est également incluse dans le rapport annuel de la direction. Ce document est disponible sur le site Web de l'école.

Comme prévu à l'article 83.1 de la Loi sur l'instruction publique, nous avons procédé à l'actualisation de notre plan de lutte pour l'année scolaire 2021-22. Quelques autres moyens ont été ajoutés à ceux déjà présents et ont permis d'aider à installer un climat généralement sain et agréable à l'école. La distinction entre une simple chicane d'enfant et de l'intimidation est parfois difficile à faire au préscolaire. Ainsi, cette réalité rend difficile une évaluation exhaustive de la situation de l'intimidation et de la violence à l'école. Cependant, au quotidien, nous constatons une très grande promptitude et la très grande qualité des interventions du personnel lors de situations conflictuelles, de violence et/ou d'intimidation.

Pour l'année 2021-22, quelques situations problématiques ont été signalées et traitées avec respect et diligence.

Aucune plainte formelle sur le traitement de ces dernières n'a été déposée auprès de la direction. Les enseignantes ont reçu une formation sur la gestion de l'agressivité et plusieurs pistes d'interventions et d'outils ont été présentées à l'équipe par la psychoéducatrice.

En conclusion, l'intimidation et la violence sont des sujets pris au sérieux à l'école de la Passerelle. Nous constatons que les moyens mis en place par le plan de lutte, les interventions du personnel et la collaboration des parents permettent aux élèves de vivre dans un environnement où ils peuvent s'épanouir en sécurité.

Sophie Lussier
Directrice de l'école de la Passerelle

L'évaluation de notre projet éducatif a été réalisée par les membres du conseil d'établissement le **15 novembre 2022**

Résolution : **CÉ20-11-2022**